

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

Convocation du 29.06.2026

Le six juillet deux mil vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LITTNER Yannick

Membres en fonction : 15

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : 14 membres

Mesdames AMARA Marie-José, BLANCHAIS Christine, CORTINOVIS Blandine, DAULL Marie-Antoinette, KRIEGER Marie Odile, LOZACHMEUR Estelle, WIESER Nathalie
Messieurs ADOLF Christian, FIEGEL Gilbert, LITTNER Yannick, MESSER Julien, PROBST Clément, SCHMITT Sébastien, WINTZ Maurice

Etaient absents et représentés les conseillers municipaux suivants : 1 membre

Monsieur ANDRE David a donné pouvoir à Monsieur LITTNER Yannick pour voter en son nom.

Absents excusés non représentés : /

Secrétaire de séance : Madame BLANCHAIS Christine

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Ordre du jour de la séance

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 juin 2026.
3. Présentation du bilan de l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Durningen Kienheim.
4. Adhésion au CNAS au 01/01/2027.
5. Plan de lutte contre la prolifération du frelon asiatique : convention avec un prestataire pour la destruction des nids de frelons asiatiques.
6. Points sur les commissions communales.
7. Strasbourg Electricité Réseaux – Compte rendu 2025 – concession d'électricité.
8. SDEA : présentation des rapports annuels 2025 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable, d'assainissement, et du grand cycle de l'eau.
9. Bilan des demandes d'autorisations d'urbanisme en cours et délivrées
10. Affaires communales et divers

1/ Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2451-6 du CGCT, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Madame Christine BLANCHAIS est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° DEL 31/2026

2/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 juin 2026

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance. Aucune objection n'ayant été soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité dans la forme et la rédaction proposée.

Délibération n° DEL 32/2026

3/ Présentation du bilan de l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Durningen Kienheim

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA), principal financeur des opérations d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier réalise également des bilans agricoles et environnementaux des opérations, quelques années après leur achèvement, afin de vérifier notamment les impacts environnementaux de l'opération et la bonne réalisation des mesures compensatoires.

L'AFAFE Durningen-Kienheim (il ne sera question ici que de la partie Durningen) a été réalisé entre 2009 et 2018.

Le bilan a été réalisé par la CeA ce printemps 2026 et présenté en mairie le 7 mai 2026.

M. Maurice WINTZ, adjoint au maire présente une rapide synthèse du bilan d'où il ressort que, malgré quelques impacts non prévus, le bilan est globalement satisfaisant. Il subsiste quelques mesures compensatoires qui n'ont pu être réalisées faute de foncier adéquat. Elles concernent la plantation de 23 arbres fruitiers qui restent donc à réaliser.

La Commission Transition écologique s'est saisie du sujet et fera des propositions de plantations à l'occasion d'une prochaine séance du conseil municipal. L'objectif étant de réaliser les plantations cet automne/hiver. Il est également proposé d'en profiter pour inciter les habitants à planter également des arbres chez eux (voir canicule !) et d'envisager un achat groupé des plants.

4/ Adhésion au CNAS au 01/01/2027

Le Maire, Yannick LITTNER invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la commune de Durningen

** Considérant l'Article L 731-4 du code général de la fonction publique : « l'organe délibérant d'une collectivité ou d'un établissement mentionné à l'article L4 détermine le type des actions sociales et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article L 731-3, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ».*

** Considérant les articles L 2321-2, L3321-1 et L 4321-1 du code général des collectivités territoriales qui inscrivent les dépenses afférentes aux prestations sociales dans la liste des dépenses obligatoires des communes, conseils départementaux et régionaux.*

** Considérant l'Article L733-1 du code général de la fonction publique qui prévoit que : « les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents publics à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ».*

1. Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les personnels pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget,
2. Après avoir pris connaissance de la présentation du CNAS, association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont l'objet porte sur l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, et de son large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes de ses bénéficiaires et dont la liste exhaustive et les conditions d'attribution sont fixées dans le guide des prestations,
3. Après avoir le cas échéant consulté le comité social territorial sur l'action sociale en application de l'article L 253-5 du code général de la fonction publique,
4. Après en avoir délibéré et afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles ci-avant,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

1°) De se doter d'un dispositif d'action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de la collectivité, et à cet effet de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du :

1^{er} janvier 2027, cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction.

Et autorise en conséquent M. le Maire Yannick LITTNER à signer la convention d'adhésion au CNAS.

2°) De verser au CNAS une cotisation correspondant au mode de calcul suivant :

$$\begin{array}{c} \text{Nombre de bénéficiaires actifs indiqués sur les listes} \\ \times \\ \text{Montant forfaitaire par bénéficiaire actif} \end{array}$$

3°) De désigner M. Yannick LITTNER, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour représenter la commune de Durningen *au sein* du CNAS.

4°) De faire procéder à la désignation parmi les membres du personnel bénéficiaire du CNAS d'un délégué agent notamment pour représenter la commune de Durningen *au sein* du CNAS.

5°) De désigner un correspondant parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, **et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.**

Délibération n° DEL 33/2026

5/ Plan de lutte contre la prolifération du frelon asiatique : convention avec un prestataire pour la destruction des nids de frelons asiatiques

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité de protéger la population et les apiculteurs contre la prolifération du frelon asiatique,

Vu l'importance d'assurer une intervention rapide et sécurisée en cas de découverte de nids,

Considérant que certains nids peuvent être situés sur le domaine public ou chez des particuliers dont l'assurance habitation ne couvre pas la destruction,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

DÉCIDE

- 1. D'approuver la convention** passée entre la Commune et l'entreprise STOP Guêpes Frelons Nuisibles 67 représenté par M. Philippe MEY pour la destruction des nids de frelons asiatiques.
- 2. D'autoriser Monsieur le Maire** à signer ladite convention jointe en annexe ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.
- 3. De prévoir les crédits nécessaires** au budget communal.

4. **De préciser** que la Commune prendra en charge les interventions :

- Sur le domaine public,
- Chez les particuliers lorsque l'assurance habitation ne couvre pas la destruction.

5. **De charger Monsieur le Maire** de l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° DEL 34/2026

6/ Points sur les commissions communales

-La commission Transition Ecologique s'est réunie mardi 16 juin 2026. Elle a passé en revue les différentes actions (Nouvelles plantations, renaturation du Durningenbach, relancer les acquisitions foncières, baux environnementaux, agroforesterie etc...) listées lors de la réunion du 22 mai 2026 et a élaboré une proposition d'échéancier et une répartition des tâches entre les membres de la commission. Les propositions seront soumises pour approbation au conseil municipal de la rentrée.

-La commission Sûreté Résilience et Information du 19 juin 2026 a validé le compte rendu précédent et avancé sur deux dossiers principaux : le lancement des réseaux sociaux de la commune (ligne éditoriale, calendrier et organisation) et la campagne de lutte contre le frelon asiatique, avec mise en place d'un dispositif de signalement et préparation d'une convention pour la destruction des nids. Le projet de livret d'accueil a été reporté.

-La commission Ferme Rui s'est réunie le 29 juin 2026. Une réunion avec la DDT et la Préfecture a eu lieu le 25 juin 2026 en mairie, les subventions possibles nous ont été indiquées. Les membres de la commission travaillent sur différents scénarios :

Scénario 1 : Démolition complète et nouveau bâtiment

Scénario 2 : Conservation des bâtiments, rénovation et aménagements extérieurs

Scénario 3 : Conservation des bâtiments, rénovation et nouveau bâtiment

La prochaine commission aura lieu le 31 août.

-La commission Fleurissement s'est réunie le 30 juin 2026, elle compte 13 membres dont 8 membres extérieurs au conseil municipal. Les projets sont multiples (réaménager les abords de la mairie et de l'Eglise, la place du Plateau du Kochersberg, retravailler la place du Lavoir, privilégier un fleurissement peu consommateur d'eau, embellir les armoires électriques en les décorant de fresques etc...). Concernant les décorations de Noël, un état du matériel va être fait le 23 juillet 2026 et il sera proposé des nouvelles décorations.

7/ Strasbourg Electricité Réseaux – Compte rendu 2025 – concession d'électricité

M. Julien MESSER, 1er adjoint au maire présente aux membres du conseil municipal le compte rendu 2025 – concession d'Electricité de Strasbourg Electricité Réseaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
-prend acte de la communication du compte rendu concession d'électricité pour l'année 2025.

Le compte rendu est à la disposition du public en mairie pour consultation.

Délibération n° DEL 35/2026

8/ SDEA : présentation des rapports annuels 2025, sur la qualité et le prix du service public d'eau potable, d'assainissement, et du grand cycle de l'eau

M. Julien MESSER, 1er adjoint au maire et délégué de la commune au SDEA présente aux membres du conseil municipal les rapports annuels 2025 du SDEA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
-prend acte de la communication des rapports annuels eau potable, assainissement et grand cycle de l'eau pour l'année 2025

Les rapports sont à la disposition du public en mairie pour consultation.

Délibération n° DEL 36/2026

9/ Bilan des demandes d'autorisations d'urbanisme en cours et délivrées

Les dépôts et les accords des autorisations d'urbanisme sont affichés sur les deux tableaux d'affichage de la mairie (côté salle communale et côté atelier).

10/ Affaires communales et divers

-Ecole

Les effectifs de l'école restent stables : 96 élèves au total pour la rentrée 2026/2027.

La kermesse du 27 juin 2026 a été annulée en raison de la canicule.

L'école n'a pas été fermée malgré les fortes chaleurs, les salles étant climatisées. Cela a été particulièrement appréciée par les élèves ainsi que par les enseignantes qui ont pu poursuivre les activités dans de bonnes conditions.

Le périscolaire affiche actuellement une capacité d'accueil complète. Afin de répondre aux besoins des familles, une solution a été trouvée concernant la restauration scolaire. Une cantine sera aménagée dans la salle d'évolution de l'école. Cet espace permettra d'accueillir 16 enfants à la rentrée prochaine.

-Arrêté de virements de crédits

Dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal au maire, il est porté à la connaissance de l'assemblée qu'un arrêté de virements de crédits a été pris le 15 juin 2026 afin de permettre le remboursement du dépôt de garantie (caution) à un locataire sortant.

Section d'investissement :

Chapitre 16 article 165 : +553 €

Chapitre 23 article 2313 : -553 €

Le conseil municipal prend acte de cette information.

-Plan Communal de Sauvegarde

Le PCS est en cours d'actualisation par Mme Estelle LOZACHMEUR, adjointe au maire.

Dans le contexte des fortes chaleurs, le PCS a été déclenché afin d'informer la population des bonnes pratiques à adopter face à cet épisode caniculaire.

Les enfants de la micro-crèche ont été accueillis dans la salle communale climatisée afin de leur garantir des conditions de confort et de sécurité adaptées.

Par ailleurs, la salle communale climatisée est mise à la disposition des habitants qui souhaiteraient bénéficier d'un lieu frais pendant les épisodes de canicule.

-Location de la salle communale

La commune de Kienheim a sollicité la mise à disposition de la salle communale pour l'organisation de sa fête des aînés le dimanche 29 novembre 2026. Il est proposé d'appliquer le tarif de 340 € correspondant au tarif week end particuliers de la Com Com. Une délibération sera présentée à la rentrée pour créer un tarif spécifique de location de la salle communale destiné aux communes membres de la Com Com.

La secrétaire de séance

Christine BLANCHAIS



Le Maire

Yannick LITTNER

